

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 28 avril 2017.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, M. Luc Boivin, vice-président.

ABSENT : MM. Jacques Cleary et Claude Tremblay, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Line Gagnon, chef de cabinet, M. Ghislain Harvey, observateur, M. Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, M. Gilbert Fortier, attaché politique, M. Frédéric Guérin, attaché politique, M. Louis Coulombe, directeur exécutif prévention éthique (partie de la séance), M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 10 h 05, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL

1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2017;** VS-CE-2017-485

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 avril 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2017;** VS-CE-2017-486

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 avril 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2017;** VS-CE-2017-487

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 avril 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

2. CORRESPONDANCE

2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2.1.1 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE – CAMPAGNE SÉCURITÉ À VÉLO CHEZ LES JEUNES;

Le 10 avril 2017, la Société de l'assurance automobile invite la Ville de Saguenay à contribuer à ses actions de sensibilisation auprès des jeunes cyclistes dans le cadre de sa campagne de sécurité à vélo chez les jeunes.

2.1.2 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL;

Le 4 avril 2017, le ministère de la Culture et des Communications informe la Ville Saguenay sur les orientations qui seront privilégiées pour la prochaine séquence du programme d'Aide aux initiatives de partenariat à la suite de l'entente conclue de développement culturel avec le Ministère au cours des dernières années.

2.1.3 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRE RÉSIDUELLE - SUBVENTION;

Le 24 avril 2017, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, octroie à la Ville de Saguenay une subvention au montant de 1 438 939,10 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

2.1.4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026 – DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU 9 MAI 2017;

Le 26 avril 2017, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement transmet à la Ville de Saguenay un communiqué concernant la tenue de la première partie de l'audience publique de la commission d'enquête portant sur le *Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017-2026* par Rio Tinto Alcan inc. qui se tiendra le 9 mai 2017.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

2.2 VILLE DE VICTORIAVILLE – REMISE D’UN CADEAU REPRÉSENTATIF DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE;

Le 5 avril 2017, la Ville de Victoriaville transmet à la Ville de Saguenay un cadeau représentatif de Victoriaville dans le cadre d’un pari amical.

2.3 CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP;

VS-CE-2017-488

CONSIDÉRANT qu’il est de mise de renouveler l’adhésion annuelle au Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire collabore avec le CRC à mobiliser le milieu culturel afin d’assurer le développement de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l’adhésion du CRC permet l’obtention de cartes de membres;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation est disponible dans le budget de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement de la cotisation annuelle 2017-2018 au Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 1 775 \$;

QUE les cartes d’adhésion soient émises aux élus, membres de la Commission des arts et de la culture ainsi qu’à Mme Guylaine Houde, M. Luc-Michel Belley et Mme Caroline Fortin respectivement directrice, chef de division et conseillère à la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000000-24940.

Adoptée à l’unanimité.

2.4 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI – PROJET ACCÈS LIBRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE;

Le 24 mars 2017, l’Université du Québec à Chicoutimi sollicite la Ville de Saguenay afin de participer au financement du projet « Accès libre » qui consiste à explorer une avenue de collaboration avec la Société de transport du Saguenay qui permettrait à la communauté universitaire un accès facile et amélioré pour le transport en commun et également des systèmes de transport alternatif tels que voitures et vélos électriques en libre-service.

2.5 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI – DÉCANAT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION – NOUVELLE DÉSIGNATION POUR LA CHAIRE DE RECHERCHE VISAJ;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Le 24 mars 2017, l'Université du Québec à Chicoutimi informe la Ville de Saguenay sur les changements à propos de la nouvelle désignation pour la Chaire de recherche VISAJ.

2.6 RIO TINTO – PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN ET RÉFECTION DES QUAIS – INSTALLATIONS PORTUAIRES DE PORT ALFRED, LA BAIE – RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PROJET;

Le 18 avril 2017, Rio Tinto, transmet à la Ville de Saguenay un résumé de l'étude d'impact sur l'environnement et le projet concernant le programme décennal de dragage d'entretien et réfection des quais des installations portuaires de Port Alfred de La Baie ainsi qu'un communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 RAPPORT RELATIF À L'OCTROI DE MANDATS PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-489

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Solutions Consortech inc., par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de faire la mise à jour de FME à la version 2017;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » de la Direction générale, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte 1330000-24520.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 RUE LEGENDRE (ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE)- RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-12 – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT 1 À 6;

VS-CE-2017-490

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Claveau & Fils a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : « Réfection complète du poste de pompage PPEJ-12 sur la rue Legendre / Arrondissement de Jonquière »;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 1 à 6 et en autorise les paiements pour un total de 16 125,63 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.063.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU (CHICOUTIMI) – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-467;

VS-CE-2017-491

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-467 en retirant au dernier paragraphe les mots « 1310100-24190, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte ».

Adoptée à l'unanimité.

3.4 ARCHITECTURE DE STOCKAGE ET SAUVEGARDE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-441;

VS-CE-2017-492

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-441 en retirant au dernier paragraphe les mots « 1310100-24190, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte ».

Adoptée à l'unanimité.

3.5 BALANCEMENT HYDRAULIQUE – BOULEVARD TADOUSSAC – RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-248;

VS-CE-2017-493

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-248 en modifiant au 4^e paragraphe le nom « Lavoir » par « Lavoie » et en modifiant au dernier paragraphe le poste budgétaire « 8100010-24190 » par « 6500010-24190 ».

Adoptée à l'unanimité.

3.6 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – APPROBATION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION; VS-CE-2017-494

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire VS-R-2014-93.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – APPEL D’OFFRES 2017-079;

VS-CE-2017-495

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de six (6) camions 10 roues avec équipement de déneigement (appel d’offres 2017-079 estimé de 1 950 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Camions Avantage Inc. (NEQ : 1140326712) 2800, boul. Talbot Chicoutimi (Québec) G7H 5B	1 973 004,35 \$
Phill Larochelle Équipement Inc. (NEQ : 114291480) 250, 2 ^e Avenue Québec (Québec) G1L 3A7	2 047 359,83 \$
Groupe Déziel Inc. (NEQ : 1149163413) 1116, rue de la Duranne Québec (Québec) G2N 1X2	2 116 831,55 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Camions Avantage Inc.	1	Camion 10 roues avec gratte réversible et aile de côté	1 430 540,00 \$
	2	Camion 10 roues avec gratte à sens unique, aile de côté et attache-remorque	285 489,00 \$
Total avant taxes :			1 716 029,00 \$
TPS :		5 %	85 801,45 \$
TVQ :		9,975 %	171 173,89 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			1 973 004,35 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8301006-R160183-103-27240.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.8 SURVEILLANCE – ÉTÉ 2017 – APPEL D’OFFRES 2017-094;
VS-CE-2017-496

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour la surveillance à divers endroits sur l’ensemble de son territoire pour l’été 2017 (appel d’offres 2017-094);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES DIVISION DU QUÉBEC (NEQ : 1169719847) 201, av. Laurier Est, bureau 400, Montréal (Québec) H2T 3V6	52 657,20 \$ Non conforme
SOLUTION DE SÉCURITÉ G4S CANADA LTÉE (NEQ : 1165400400) 7889, boul. St-Laurent #202, Montréal (Québec) H2R 1X1	53 967,17 \$
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C. (NEQ : 3368599133) 1117, boul. du Royaume Ouest, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	55 673,67 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SOLUTION DE SÉCURITÉ G4S CANADA LTÉE	1 à 3	Surveillance – été 2017	46 938,18 \$
Total avant taxes :			46 938,18 \$
TPS :		5%	2 346,91 \$
TVQ :		9,975 %	4 682,08 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			53 967,17 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 7500522.24510 et 7500521.24510.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

3.9 ABAT-POUSSIÈRE – APPEL D’OFFRES 2017-125;

VS-CE-2017-497

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture et l’épandage d’abat-poussière sur tout le territoire de la ville de Saguenay (appel d’offres 2017-125);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 9 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

SEBCI INC. (NEQ : 116309131)
3450, boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294, Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1

55 032,78 \$

LES ENTREPRISES BOURGET INC. (NEQ : 1140509572)
96, chemin Delangis, St-Paul de Joliette (Québec) J0K 3E0

68 467,61 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SEBCI INC.	1	Abat-poussière (chlorure de calcium liquide)	47 865,00 \$
Total avant taxes :			47 865,00 \$
TPS :		5%	2 393,25 \$
TVQ :		9,975 %	4 774,53 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			55 032,78 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 3000101 / 3000102 et 3000103.

Adoptée à l'unanimité.

**3.10 FOYER DES LOISIRS (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) –
FABRICATION D’ÉQUERRES EN ALUMINIUM – APPEL D’OFFRES 2017-
130;**

VS-CE-2017-498

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour la fabrication d’équerres en aluminium pour la réfection partielle des gradins au Foyer des loisirs de l'arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-130);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Soudure Gilles Inc. (NEQ : 1145180775) 1134, boul. du Royaume Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	19 049,34 \$
Amimac Fabrication (NEQ : 1163443667) 3499, rue de l'Énergie Jonquière (Québec) G7X 0C1	33 303,94 \$
Ferblanterie Soudure Lavoie Inc. (NEQ : 1142080721) 2439, rue de la Métallurgie Jonquière (Québec) G7X 9V8 (Québec)	48 433,22 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Soudure Gilles Inc.	1	Fabrication de grosses équerres en aluminium (6061T6), matériaux et main d'œuvre	11 269,00 \$
	2	Fabrication de petites équerres en aluminium (5052H32), matériaux et main d'œuvre	5 299,25 \$ \$
Total avant taxes :			16 568,25 \$
TPS :		5%	828,41 \$
TVQ :		9,975 %	1 652,68 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			19 049,34 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183 CBS-020.

Adoptée à l'unanimité.

3.11 DÉCHIQUETEUSES À BRANCHES – APPEL D’OFFRES 2017-138;

VS-CE-2017-499

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité sept (7) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de deux (2) déchiqueteuses à branches (appel d’offres 2017-138);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

ZONE KUBOTA (NEQ : 1170208848) 1560, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3C5	54 035,95 \$
LES ÉQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTÉE (NEQ : 1143628452) 3175, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7V3	57 836,22 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ZONE KUBOTA	1	Déchiqueteuses à branches	46 998,00 \$
Total avant taxes :			46 998,00 \$
TPS :		5%	2 349,90 \$
TVQ :		9,975 %	4 668,05
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			54 035,95 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8301006.R160183.103.27240.

Adoptée à l'unanimité.

**3.12 SERVICES PROFESSIONNELS EN LABORATOIRE – RÉAMÉNAGEMENT
DU PARC ST-LAURENT (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL
D’OFFRES 2017-021;**

VS-CE-2017-500

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité deux (2) soumissionnaires à présenter des prix pour des services professionnels en laboratoire afin que l’on effectue une étude approfondie des sols ainsi qu’une vérification et des essais sur sols, granulats et autres matériaux à être mis en œuvre, lors des travaux de réaménagement du parc St-Laurent, arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-021);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

ENGLOBE CORP (NEQ : 1167280206)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

363, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (Qc) G7B 3P6
Pointage final : 113.62 Rang : 1 Prix : 11 736,65 \$, taxes incluses

SNC LAVALIN GEM QUÉBEC INC. (NEQ : 1166291337)
3306, boul. St-François, Jonquière (Qc) G7X 2W9
Pointage final : 88.68 Rang : 2 Prix : 14 783,95 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ENGLOBE CORP	1 et 2	Services professionnels en laboratoire pour le réaménagement du parc St-Laurent dans l’arrondissement de Jonquière	10 208,00 \$
Total avant taxes :			10 208,00 \$
TPS :		5%	510,40 \$
TVQ :		9,975 %	1 018,25 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			11 736,65 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160034.001.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE – RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-03 (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2017-074;

VS-CE-2017-501

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le but de faire la réfection complète du poste de pompage PPEJ-03, situé au 3190, rue Saint-Dominique dans l’arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-074 estimé de 85 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CEGERTEC INC. (NEQ : 1167830299)
255, rue Racine Est, C.P. 8420, Chicoutimi (Qc) G7H 5C2
Pointage final : 16.71 Rang : 1 Prix : 82 667,03 \$, taxes incluses

GÉMEL INC. (NEQ : 1141487083)
110, rue Racine Est, bureau 310, Chicoutimi (Qc) G7H 1R1
Pointage final : 14.89 Rang : 2 Prix : 83 701,80 \$, taxes incluses

WSP CANADA INC. (NEQ : 1148357057)
125, rue Racine Est, Chicoutimi (Qc) G7H 1R5
Pointage final : 12.63 Rang : 3 Prix : 108 766,35 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEGERTEC INC.	1	Services professionnels en ingénierie pour la réfection du poste de pompage PPEJ-03 dans l’arrondissement de Jonquière	71 900,00 \$
Total avant taxes :			71 900,00 \$
TPS :		5%	3 595,00 \$
TVQ :		9,975 %	7 172,03 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			82 667,03 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.060.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DU BOULEVARD DU ROYAUME (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D’OFFRES 2017-096;

VS-CE-2017-502

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de développement du parc industriel du boulevard du Royaume dans l’arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-096 estimé de 140 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les trois (3) des quatre (4) soumissionnaires se sont vus attribuer un

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

CEGERTEC INC. (NEQ : 1167830299)
255, rue Racine Est, C.P. 8420, Chicoutimi (Qc) G7H 5C2
Pointage final : 7.90 Rang : 1 Prix : 172 922,40 \$, taxes incluses

WSP CANADA INC. (NEQ : 1148357057)
125, rue Racine Est, Chicoutimi (Qc) G7H 1R5
Pointage final : 7.76 Rang : 2 Prix : 167 058.68 \$, taxes incluses

TETRA TECH QI INC. (NEQ : 1169411510)
3251, boul. St-François, Jonquière (Qc) G7T 1A1
Pointage final : 6.77 Rang : 3 Prix : 197 084,40 \$, taxes incluses

UNIGEC INC. (NEQ : 1142677237)
1846, rue des Outardes, Chicoutimi (Qc) G7K 1H1
Pointage intérimaire inférieur à 70 %

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEGERTEC INC.	1 à 3	Services professionnels en ingénierie pour le développement du parc industriel du boulevard du Royaume dans l'arrondissement de Chicoutimi	150 400,00 \$
Total avant taxes :			150 400,00 \$
TPS :		5%	7 520,00 \$
TVQ :		9,975 %	15 002,40 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			172 922,40 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501076.036.R150135.

Adoptée à l'unanimité.

**3.15 CAMION TRACTEUR 10 ROUES ET CAMION 6 ROUES SABLEUR 4X4 –
APPEL D’OFFRES 2017-116;**

VS-CE-2017-503

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition d’un camion tracteur 10 roues pour tirer une semi-remorque basculante (3 essieux) et l’acquisition d’un camion 6 roues sableur 4x4 avec attache-remorque (appel d’offres 2017-116 estimé de 420 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Camions Avantage Inc. (NEQ : 1140326712)
2800, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B

437 467,23 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Camions Avantage Inc.	1	Camion tracteur 10 roues	168 567,00 \$
	2	Camion 6 roues sableur 4x4	211 657,00 \$
Total avant taxes :			380 489,00 \$
TPS :		5 %	19 024,45 \$
TVQ :		9,975 %	37 953,78 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			437 467,23 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8301006-R160183-103-27240.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 VÉHICULES DE MARQUE FORD TYPE « ENSEMBLE DE POLICE » -
APPEL D’OFFRES 2017-123;

VS-CE-2017-504

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de 10 véhicules Ford Taurus AWD de type « ensemble police » (appel d’offres 2017-123 estimé de 385 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé des prix, à savoir :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

AUTOMOBILE PERRON (CHICOUTIMI) INC. (NEQ : 1141851031)
930, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 4B4

Poste 1 : 145 305,41 \$
Poste 2 : 254 284,46 \$

LES GALERIES FORD INC. (NEQ : 1143276211)
3443, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7W8

Poste 1 : 145 857,29 \$
Poste 2 : 255 250,25 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
AUTOMOBILE PERRON (CHICOUTIMI) INC.	1	Ford Taurus interceptor awd blanc	126 380,00 \$
	2	Ford Taurus interceptor awd de couleur	221 165,00 \$
Total avant taxes :			347 545,00 \$
TPS :		5%	17 377,26 \$
TVQ :		9,975 %	34 667,61 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			399 589,87 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8301006.R160183.101.27240.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE PPEJ-20 ET PPE-21 (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – AVIS D’AVENANTS D’HONORAIRES NUMÉRO 1;

VS-CE-2017-505

CONSIDÉRANT que l’Adjudicataire Cegertec Worley Parsons a été mandaté pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet « Réfection des postes de pompage PPEJ-20 et PPEJ-21 / Arrondissement de Jonquière »;

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues à l’appel d’offres ont eu un impact sur l’envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires ont fait l’objet d’avenants d’honoraires analysés et vérifiés;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant les avenants d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 5 634,52 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6501062.061.R140093 / 6501062.062.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY - CAMPS DE JOUR 2017 – AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ;

VS-CE-2017-506

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est un partenaire indispensable pour la réalisation du service des camps de jour de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente permettra d'établir des balises claires entre la Ville de Saguenay et les trois écoles secondaires où se tiendront les activités, soit des Grandes-Marées, l'Odyssée Lafontaine / Dominique-Racine et Charles-Gravel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE Mme Carolyne Dunn et Jean-Paul Côté, respectivement chef de division communautaire et plein air et directeur adjoint au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saguenay;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000500-25160.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DU BOULEVARD DU ROYAUME (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I (ÉES PHASE I) ET CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-507

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Englobe, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de procéder à l'évaluation environnementale de site phase I (ÉES phase I) et caractérisation du milieu naturel pour le développement du parc industriel du boulevard du Royaume, arrondissement de Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le poste budgétaire 6501076.036 R150135.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU TRÉSOR, DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES HUMAINES DU 22 MARS 2017 – CORRECTION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-378;

VS-CE-2017-508

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-378 en remplaçant la date « 23 février 2017 » par « 22 mars 2017 ».

Adoptée à l'unanimité.

3.21 CONVENTION DE GESTION AVEC L'ORGANISME EURÊKO!;

VS-CE-2017-509

CONSIDÉRANT que l'organisme EURÊKO ! travaille en collaboration avec la Ville de Saguenay, depuis plusieurs années, dans l'aménagement et l'entretien des sentiers en milieu boisé sur le territoire de la ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît la compétence de l'organisme EURÊKO ! pour l'entretien et la mise aux normes des sentiers pédestres de type semi-urbain sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 200 \$ sera déduit de la subvention de l'organisme, pour l'année 2017, comme il a été stipulé dans la résolution VS-CE-2017-393 (EURÊKO ! Renonciation au droit premier refus);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de signer la convention avec l'organisme EURÊKO !, dont l'objet traite de l'entretien et la mise aux normes des sentiers, de type semi-urbain, en milieu boisé sur le territoire de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement des honoraires de gestion au montant de

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

43 250 \$, plus taxes applicables;

QUE la Ville autorise l'achat de matériaux et d'équipements pour un montant maximum de 12 800 \$, taxes incluses;

QUE mesdames Carolyne Dunn et Mélanie Murray, respectivement chef de division communautaire et plein air et conseillère plein air au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient par la présente autorisées à signer la convention au nom de la Ville de Saguenay;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires : 7500530-29700 (43 250\$) - R150135-013 (12 800\$).

Adoptée à l'unanimité.

3.22 LOCATION DES VÉHICULES LOURDS (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D'OFFRES 2017-100; **VS-CE-2017-510**

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la location au taux horaire de véhicules lourds de différents modèles avec ou sans opérateur pour l'arrondissement de Chicoutimi. La location couvrira des demandes de courte durée (1 à 4 jours) (appel d'offres 2017-100 estimé de 90 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les deux (2) plus bas soumissionnaires conformes des postes 1.4 et 1.4.2 ont déposé aux mêmes coûts et qu'un tirage au sort a été effectué;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (NEQ : 1142712356)
2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LES ENTREPRISES C.C. (NEQ : 1147256169)
2240, rue des Genévriers, Jonquière (Québec) G7X 5R4

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.) (NEQ : 1171939367)
4164, boul. du Royaume, C.P. 367, Jonquière (Québec) G7X 7W1

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LOCATION ACHARD INC. (NEQ : 1165666190)
1423, boul. St-Paul, Chicoutimi (Qc) G7J 3Y3

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC.	1.4.1, 1.4.2, 1.5, 1.5.1, 1.5.2, 4.1, 4.2, 4.3, 9	Location de véhicules lourds / Arr. de Chicoutimi	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES C.C.	1.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.4, 1.4.2, 10.1, 10.2, 10.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4	Location de véhicules lourds / Arr. de Chicoutimi	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.)	1.2, 1.2.2, 3.1, 3.3, 6, 8.1, 8.3	Location de véhicules lourds / Arr. de Chicoutimi	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 LOCATION DE VÉHICULES LOURDS (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) –

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

APPEL D’OFFRES 2017-101;

VS-CE-2017-511

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité dix (10) soumissionnaires à présenter des prix pour la location au taux horaire de véhicules lourds de différents modèles avec ou sans opérateur pour l’arrondissement de La Baie. La location couvrira des demandes de courte durée (1 à 4 jours) (appel d’offres 2017-101);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

EMBELLISSEMENT BAIERIVERAINE INC. (NEQ : 1142506725)
2823, chemin St-Louis, La Baie (Québec) G7B 0E1

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

ENTREPRISE LÉON BOUCHARD & FILS LTÉE (NEQ : 1142456590)
2212, chemin du Plateau Nord, La Baie (Québec) G7B 0G8

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

EXCAVATION J.M.G. SAGUENAY INC. (NEQ : 1167855445)
1111, rue St-André, La Baie (Québec) G7B 2L5

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

FERME JULES POULIN INC. (NEQ : 1143632686)
3582, chemin St-Jean, La Baie (Québec) G7B 3P6

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

SANIDRO INC. (NEQ : 1143501493)
1422, rang Ste-Famille, Chicoutimi (Québec) G7H 7T8

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EMBELLISSEMENT BAIERIVERAINE INC.	1.1.1, 1.1.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.3	Location de véhicules lourds / Arr. de La Baie	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ENTREPRISES LÉON BOUCHARD & FILS LTÉE	1.1, 1.1.2	Location de véhicules lourds / Arr. de La Baie	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION JMG SAGUENAY INC.	1.4, 1.4.2	Location de véhicules lourds / Arr. de La Baie	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
FERME JULES POULIN INC.	1.2, 1.2.2, 1.5, 1.5.2, 6	Location de véhicules lourds / Arr. de La Baie	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SANIDRO	11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4	Location de véhicules lourds / Arr. de La Baie	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

3.24 LOCATION DE VÉHICULES LOURDS (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2017-102;

VS-CE-2017-512

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la location au taux horaire de véhicules lourds de différents modèles avec ou sans opérateur pour l’arrondissement de Jonquière. La location couvrira des demandes de courte durée (1 à 4 jours) (appel d’offres 2017-102 estimé de 165 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CLAVEAU & FILS (NEQ : 1148388136)

3461, boul. du Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (NEQ : 1142712356)

2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LES ENTREPRISES C.C. (NEQ : 1147256169)

2240, rue des Genévriers, Jonquière (Québec) G7S 5R4

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC. (NEQ : 1146867487)

5028, ch. St-André, Jonquière (Québec) G7X 7V4

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

EXCAVATION DÉNEIGEMENT M.G. ENR. (NEQ : 2243894963)

2103, rue Octave, Jonquière (Québec) G7S 4A6

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.) (NEQ : 1171939367)

4164, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7W1

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274)

3530, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

LOCATION ACHARD INC. (NEQ : 1165666190)

1423, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3

Postes 1 à 13 : Voir tableau ci-joint

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CLAVEAU & FILS INC.	1.4, 1.4.2, 1.5, 1.5.2, 1.6, 1.6.2, 5.1, 5.3	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC.	1.4.1, 1.4.2, 1.5.1, 1.5.2, 4.1, 4.2, 4.3, 9, 10.2, 10.3	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES C.C.	1.1.1, 1.1.2, 8.1, 8.2, 8.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC.	1.2	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

TVQ :	9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus		Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION DÉNEIGEMENT M.G. ENR.	1.3, 1.3.2	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.)	1.1, 3.1, 3.3, 6, 10.1, 10.3	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.)	5.2, 5.3	Location de véhicules lourds / Arr. de Jonquière	Voir tableau ci-joint
Total avant taxes :			
TPS :		5%	
TVQ :		9,975 %	
TOTAL, frais et taxes inclus			Voir tableau ci-joint

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

**3.25 CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN – PROGRAMME
D’INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150;**

VS-CE-2017-513

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT qu'en juin 2015, la Ville de Saguenay appuyait la Corporation du parc de la rivière du Moulin dans sa présentation d'une demande au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, afin de finaliser l'aménagement de la piste cyclo-piétonnière, estimé à 3 000 000 \$, sur le territoire Nord du parc de la Rivière-du-Moulin (VS-CE-2015-826);

CONSIDÉRANT que les responsables du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 demandent des précisions au projet portant le numéro 400049293;

CONSIDÉRANT qu'une réponse est requise avant le 18 mai 2016;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme que les fonds de plus de 50 % à investir dans ce projet ne proviendront pas du retour de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à contribuer à la pérennité de l'infrastructure, à soutenir la Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin dans l'entretien de cette infrastructure en contribuant financièrement pour les aider à embaucher du personnel ainsi qu'en prêtant des équipements déjà existants pour l'entretien du parc de la Rivière-du-Moulin;

QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

ET QUE la résolution 2015-826 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.26 DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS NON VERBALISÉS ET RUES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAGUENAY EN VERTU DU RÈGLEMENT ADOPTÉ VS-R-2015-120 – SUBVENTION À VERSER 2016-2017;

VS-CE-2017-514

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement VS-R-2015-120, adopté par la Ville de Saguenay concernant l'entretien de certains chemins de tolérance, des subventions annuelles servant au déneigement de rues privées et chemins non verbalisés sur le territoire de Saguenay doivent être versées ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse aux associations mentionnées ci-dessous, leur subvention annuelle pour l'hiver 2016-2017, et ce, pour la dernière année :

- Association des propriétaires du chemin du Lac Gravel : 2 200 \$
- Association des propriétaires du sentier du Lac Rond : 1 000 \$
- Association des propriétaires du sentier du Phare : 600 \$

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1320190-001-29700 ;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

ET QUE les résolutions VS-CE-2016-280, VS-CE-2016-281 et VS-CE-2016-282 soient, par la présente, abrogées à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.27 RÉNOVATION DE L'USINE DE FILTRATION DE JONQUIÈRE LOTS 3 ET 4B (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 336 À 340;

VS-CE-2017-515

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entrepreneur Lapointe et Gagnon Ltée pour la réalisation des travaux de rénovation de l'usine de Jonquière Lots 3 et 4B;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 336 à 340 en autorise les paiements pour un total de 35 318,93 \$, taxes incluses ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R110020 CBS 002 – CBS 295.

Adoptée à l'unanimité.

3.28 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE PPEJ-20 ET PPEJ-21 (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – AVIS D'AVENANTS D'HONORAIRES NUMÉRO 2;

VS-CE-2017-516

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Cegertec Worley Parsons a été mandaté pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet « Réfection des postes de pompage PPEJ-20 et PPEJ-21 / Arrondissement de Jonquière »;

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues à l'appel d'offres ont eu un impact sur l'envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires ont fait l'objet d'avenants d'honoraires

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

analysés et vérifiés;

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant les avenants d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 2 et en autorise le paiement pour un total de 4 139,10 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6501062.061.R140093 / 6501062.062.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.29 LES CONSTRUCTIONS HÉLÈNE INC. – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-517

CONSIDÉRANT que «Les Constructions Hélène inc.» représentée par M. Jean-Marc Boulianne, désire faire l'acquisition des lots 2 465 073 et 2 465 074 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que ces lots ont fait l'objet d'une adjudication en faveur de la Ville de Saguenay le 21 juin 2010 sous le numéro 17 304 725 et que la Ville de Saguenay devra obtenir un acte de vente définitif pour lesdits lots;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut vendre ces terrains tout en conservant les servitudes requises pour le maintien des conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la valeur du terrain est basée sur le rôle d'évaluation et diminuée de 50% compte tenu de l'imposition des servitudes d'utilité publique, soit un montant de 4 410,77 \$;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels seront à la charge de la requérante ainsi que les frais de parcs si applicables;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée le 20 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la requérante a signé une promesse d'achat le 20 avril 2017 et a versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que la requérante accepte les restrictions applicables à la zone de contraintes de stabilité des sols;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay vende à «Les Constructions Hélène inc.» représentée par M. Jean-Marc Boulianne, ayant sa place d'affaires au 322, rue des Saphirs, Boischatel, Québec, G0A 1H0, les lots 2 465 073 et 2 465 074 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 869,1 m² pour un montant de 4 410,77 \$.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge de la requérante.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Nancy Bouchard, notaire pour obtenir un acte de vente définitif pour les lots 2 465 073 et 2 465 074 du cadastre du Québec et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1200600-24190 du Service des affaires juridiques et du greffe.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.30 PATRIMOINE ARVIDA – SENTIER DE LA CROIX CENTENAIRE – ROUTE MATHIAS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-518

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, le chef de division – Propriétés, a le pouvoir d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que lorsque le chef de division autorise une dépense en vertu du règlement numéro VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé par la « chef de division – Propriétés » du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, à la firme suivante :

- A) Immobilière, société d'évaluation conseil, pour évaluation d'un terrain vacant, route Mathias, Shipshaw, pour un montant approximatif de 1 100 \$;
- B) Immobilière, société d'évaluation conseil, pour production d'un rapport d'évaluation et négociation pour acquisition de gré à gré, sentier de la croix du centenaire, arrondissement de La Baie, pour un montant approximatif de 2 000 \$;
- C) Chiasson Thomas, arpenteurs-géomètres, pour description foncière pour le patrimoine, secteur Arvida, pour un montant approximatif de 1 800 \$.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (5 000,00 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget d'honoraires professionnels du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (poste budgétaire # 6000200-24190).

D) Brisson Tremblay Fleury et associés, évaluateurs agréés, déterminer la valeur marchande rue Dubuisson, pour fins d'acquisition pour un montant approximatif de 980 \$;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (5 000,00 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget d'honoraires professionnels du Service Hydro-Jonquière (poste budgétaire # 550127-R140135-059-25210).

Adoptée à l'unanimité.

3.31 MARCEL LAPOINTE ET ANNA SAVARD – SERVITUDE DE TOLÉRANCE; VS-CE-2017-519

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcel Lapointe et Madame Anna Savard sont propriétaires du lot 3 097 568 du cadastre du Québec, soit l'immeuble sis au 395-397, rue Côte Fortin, dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT la demande de servitude de tolérance pour le surplomb de l'avant-toit de ladite maison sur une partie du lot 3 410 954 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le surplomb de 0,26 mètre est illustré sur un plan préparé par Pierre Nadeau, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2010 sous le numéro 9280 de ses minutes.

CONSIDÉRANT que l'empiètement ne représente aucune nuisance pour les effectifs municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conduite traversant la servitude demandée;

CONSIDÉRANT que la servitude devra inclure les clauses suivantes:

La présente servitude s'éteindra automatiquement et deviendra nulle et de nul effet advenant la destruction totale du bâtiment ou sa destruction partielle si cette destruction est de 50% ou plus de l'ensemble du bâtiment conformément aux exigences des règlements en vigueur de Ville de Saguenay;

Les propriétaires actuels ou tout acquéreur éventuel renoncent à l'application des articles 1116 et 1118 du Code civil du Québec;

La Ville de Saguenay ne sera nullement responsable des bris pouvant être causés aux objets de la présente servitude en regard de l'entretien, du déneigement ou de toute autre circonstance et que les dommages ainsi causés seront en entier aux frais et dépens du cessionnaire;

Le cessionnaire s'engage à tenir la Ville de Saguenay indemne de toute poursuite pour dommages à quiconque en regard des présentes;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que la servitude n'accorde pas de conformité par rapport à la réglementation municipale ainsi qu'au Code national du bâtiment, et qu'il est de la responsabilité du requérant de faire les démarches nécessaires pour valider la conformité des constructions auprès de la division des Permis, programmes et inspections;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accorde une servitude de tolérance pour l'empiètement de l'avant-toit de la maison sise au 395-397, rue Côte Fortin, dans l'arrondissement de Chicoutimi. Le fonds servant et propriété de Ville de Saguenay étant le lot 3 410 954 du cadastre du Québec et le fonds dominant est le lot 3 097 568, propriété de Monsieur Marcel Lapointe et de Madame Anna Savard, 44, rue Simard, Chicoutimi, Québec, G7J 3W4;

QUE la présente servitude soit cédée à titre gratuit plus les frais administratifs de 300 \$ (plus taxes si applicables);

QUE les frais de professionnels (notaire et arpenteur-géomètre) soient à la charge des requérants;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.32 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RAPPORT ANNUEL 2016-2017 – PLAN D'ACTION 2017-2018 – ADOPTION; VS-CE-2017-520

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire 2015 et 2016 a été entièrement investie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit approuver le rapport d'activité de 2016-2017;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2017-2018 a déposé au «ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs» (MFFP) par la «Conférence régionale des préfets» (CRP) pour la gestion du «Programme d'aménagement durable des forêts» (PADF);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay devrait recevoir en 2017-2018 le même montant que les années précédentes, soit 38 404 \$ équivalent à 8,13 % de l'enveloppe budgétaire dédiée aux activités de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que le Ville de Saguenay prévoit utiliser cette enveloppe budgétaire (38 404 \$) pour la mise en valeur du territoire et ses intentions font partie du plan d'action 2017-2018 à déposer au «ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs» (MFFP);

CONSIDÉRANT que les activités prévues au plan d'action doivent faire l'objet d'une recommandation future du comité multiressource en plus de répondre aux critères d'admissibilités du programme;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que des modifications au plan d'action pourront être apportées;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte le rapport annuel 2016-2017 du «Programme d'aménagement durable des forêts» (PADF);

QUE la Ville de Saguenay adopte le plan d'action 2017-2018 fait par la «Conférence régionale des préfets» (CRP) pour la gestion du «Programme d'aménagement durable des forêts» (PADF).

Adoptée à l'unanimité.

3.33 CHEMIN DE FER ROBERVAL SAGUENAY – ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA VILLE DE SAGUENAY (POSTE JEAN-DECHÊNE);

VS-CE-2017-521

CONSIDÉRANT que «Chemin de fer Roberval-Saguenay» est propriétaire des lots 2 294 099 et 3 418 147 du cadastre du Québec, situés au Sud du Poste Jean-Dechêne dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT le Service d'Hydro-Jonquière désire entreprendre un projet d'expansion du poste Jean-Dechêne;

CONSIDÉRANT qu'il est requis que la Ville de Saguenay procède à l'acquisition du lot 2 294 099 et d'une partie du lot 3 418 147, d'une superficie totale d'environ 2 272,9 m²;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préparé par Dany Simard, évaluateur agréé, en date du 29 mars 2017, déterminant la valeur marchande dudit terrain à 6 800 \$;

CONSIDÉRANT que tous les frais de professionnels (évaluateur agréé, arpenteur-géomètre et notaire) sont à la charge de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay acquiert de «Chemin de fer Roberval-Saguenay», 1655, rue Powell, Jonquière, Qc, G7S 2Z1, le lot 2 294 099 et une partie du lot 3 418 147 du cadastre du Québec, d'une superficie totale d'environ 2 272,9 m², pour un montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Tremblay Laliberté et Me Marc Beaulieu, notaire pour préparer les documents requis à la transaction.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 550127-R140135-059-25210 du Service d'Hydro-Jonquière.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

**3.34 RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL – SECTEUR
KÉNOGAMI – APPEL D'OFFRES 2017-122;
VS-CE-2017-522**

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour le réaménagement des locaux de l'édifice municipal du secteur du Lac Kénogami de l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2017-122);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 Québec Inc.) (NEQ : 1146235313) 3435, boul. Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3	16 383,94 \$
CONSTRUCTION GEORGES BÉLANGER (1991) INC. (NEQ : 1141792417) 1777, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2H2	16 820,84 \$
ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1144951531) 4178, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2	18 210,89 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. (NEQ : 1143372242) 766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6	18 461,54 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 Québec Inc.)	1 à 4	Réaménagement des locaux de l'édifice municipal - secteur Lac Kénogami	14 250,00 \$
Total avant taxes :			14 250,00 \$
TPS :		5%	712,50 \$
TVQ :		9,975 %	1 421,44 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			16 383,94 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183-022.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Adoptée à l'unanimité.

**3.35 FOURNITURE DE LAMPADAIRES – REMPLACEMENT DE POTEAUX
D’ALUMINIUM ET DE BOIS (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) –
APPEL D’OFFRES 2017-141;
VS-CE-2017-523**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité neuf (9) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de lampadaires pour le remplacement de poteaux d'aluminium et de bois dans l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-141);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

FRANKLIN EMPIRE INC. (NEQ : 1143945633) 1286, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	Postes 1 à 3 :	29 769,79 \$
	Poste 4 :	Non soumis
LES LIGNES DU FJORD INC. (NEQ : 1143167097) 2361, rue Bauman, Jonquière (Québec) G7S 5A9	Postes 1 à 3 :	31 123,27 \$
	Poste 4 :	14 765,43 \$
LUMEN DIV. SONEPAR CANADA INC. (NEQ : 1161248001) 693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2	Postes 1 à 3 :	29 838,08 \$
	Poste 4 :	15 618,61 \$
NEDCO CHICOUTIMI (NEQ : 1162848429) 1260, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	Postes 1 à 3 :	30 497,24 \$
	Poste 4 :	15 950,82 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
FRANKLIN EMPIRE INC.	1 à 3	Fût en aluminium	25 892,40 \$
Total avant taxes :			25 892,40 \$
TPS :		5%	1 294,62 \$
TVQ :		9,975 %	2 582,77 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	29 769,79 \$
---	--------------

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES LIGNES DU FJORD INC.	4	Poteau de bois	12 842,30 \$
Total avant taxes :			12 842,30 \$
TPS :		5%	642,12 \$
TVQ :		9,975 %	1 281,02 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			14 765,43 \$

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	44 535,22 \$
---	--------------

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183.010.

Adoptée à l'unanimité.

**3.36 AMÉNAGEMENT DU PARC NAZAIRE-GIRARD – SECTEUR LATERRIÈRE
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D’OFFRES 2017-091;
VS-CE-2017-524**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'aménagement du parc Nazaire-Girard, secteur Laterrière dans l'arrondissement de Chicoutimi; (appel d’offres 2017-091 estimé de 390 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	275 574,38 \$
AMÉNAGEMENT VALLÉE (9161-7258 Qc inc.) (NEQ : 1163300735) 3541, rang St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 0G7	304 341,68 \$
TERRASSEMENT ST-LOUIS INC. (NEQ : 1142555128) 3461, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 7X6	368 744,37 \$
PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351) 2549, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9	371 964,52 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.)	1 à 10	Aménagement du parc Nazaire-Girard secteur Laterrière, arr. de Chicoutimi	239 682,00 \$
Total avant taxes :			239 682,00 \$
TPS :		5%	11 984,10 \$
TVQ :		9,975 %	23 908,28 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			275 574,38 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501076.035.R150135.

Adoptée à l'unanimité.

3.37 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION 2017;

VS-CE-2017-525

CONSIDÉRANT que des élections auront lieu le 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un tarif pour la rémunération du personnel électoral;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le tableau des rémunérations ci-joint qui correspond entre autres au tarif fixé par le Directeur général des élections pour une élection provinciale et accepte d'ajuster les tarifs en fonction du tableau de rémunération établi par le directeur général des élections du Québec pour un scrutin provincial si celui-ci est ajusté par le DGE en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité.

3.38 MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT DE TERRAINS SPORTIFS – APPEL D'OFFRES 2017-058;

VS-CE-2017-526

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition et la livraison de matériel sportif pour la Ville de Saguenay (appel d'offres 2017-058);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CLUB PISCINE SAGUENAY (NEQ : 1165442464)
2480, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

Poste 1 :	10 239,04 \$
Poste 2 :	3 042,40 \$
Poste 3 :	6 864,01 \$
Poste 4 :	287,38 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CLUB PISCINE SAGUENAY	1 À 4	Matériel et équipement de terrains sportifs	17 771,54 \$
Total avant taxes :			17 771,54 \$
TPS :		5%	888,58 \$
TVQ :		9,975 %	1 772,71 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			20 432,83 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 7500511 / 7500512 et 7500513.

Adoptée à l'unanimité.

**3.39 VIDANGES DES HALOCARBURES DES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS
RECUEILLIS AUX ÉCOCENTRES – APPEL D’OFFRES 2017-042;
VS-CE-2017-527**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour la vidange et le traitement sécuritaire sur place des halocarbures contenus dans les appareils réfrigérants qui sont destinés à la valorisation dans ses quatre (4) écocentres (appel d’offres 2017-042);

CONSIDÉRANT que le contrat est d’une durée d’un (1) an à compter de la date d’adjudication;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CARREFOUR ENVIRONNEMENT SAGUENAY (NEQ : 1148133102)
216, rue des Oblats Ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 2B1

40 501,09 \$

B.B.G. RÉFRIGÉRATION INC. (NEQ : 1143196815)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

3120, boul. Talbot, C.P. 8291, Chicoutimi (Québec) G7H 5B7	46 896,00 \$
FRIGO TEMPS (1992) INC. (NEQ : 1142182816) 1126, boul. Saguenay Ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1A6	50 093,46 \$
MAUVALIN INC. (NEQ : 1141951500) 1130, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	124 448,94 \$ Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CARREFOUR ENVIRONNEMENT SAGUENAY	1	Vidanges des halocarbares des appareils réfrigérants recueillis aux écocentres	35 226,00 \$
Total avant taxes :			35 226,00 \$
TPS :		5%	1 761,30 \$
TVQ :		9,975 %	3 513,79 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			40 501,09 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 4000610.

Adoptée à l'unanimité.

3.40 PRODUITS DE BÉTON – APPEL D’OFFRES 2017-073;

VS-CE-2017-528

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour à l'acquisition et la livraison de produits de béton pour les trois arrondissements de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2017-073 estimé de 40 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

TUVICO DIV. LES BÉTONNIÈRES DE LA BAIE (NEQ : 1140142713) 4620, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7N 1V1	Poste 1 :	35 672,35 \$
	Poste 2 :	3 133,07 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TUVICO DIV. LES BÉTONNIÈRES DE LA BAIE	1	Produits de béton	31 026,18 \$
	2	Coût de transports	2 725,00 \$
Total avant taxes :			33 751,18 \$
TPS :		5%	1 687,56 \$
TVQ :		9,975 %	3 366,68 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			38 805,42 \$

ET QUE la dépense soit imputée à divers postes budgétaires du Service des travaux publics, ainsi qu'à divers projets et règlements au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.41 CONTRÔLE DES POPULATIONS DE CASTORS ET PRÉVENTION DES DOMMAGES POTENTIELS – ANNÉES 2017 ET 2018 – APPEL D’OFFRES 2017-145;

VS-CE-2017-529

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour le contrôle des populations de castors et la prévention des dommages potentiels / Années 2017 et 2018 (appel d’offres 2017-145);

CONSIDÉRANT que le contrat est de l’adjudication jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

MAX QUERRY (NEQ : 2263869093) 3775, rue Vincent, Jonquière (Québec) G7X 2K3	44 955,23 \$
CONSEILLER FORESTIER ROY INC. (NEQ : 1160434826) 163, rue Cossette, Chicoutimi (Québec) G7J 0G6	46 852,31 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
-----------------	-------	-------------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

MAX QUERRY	1	Contrôle des populations de castors et démantèlement manuel d'écluses	39 100,00 \$
Total avant taxes :			39 100,00 \$
TPS :		5%	1 995,00 \$
TVQ :		9,975 %	3 900,23 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			44 955,23 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6000100-24590.

Adoptée à l'unanimité.

**3.42 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU TRÉSOR, DE VÉRIFICATION ET
RESSOURCES HUMAINES DU 27 AVRIL 2017;**

VS-CE-2017-530

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 27 avril 2017 par le Conseil du trésor, de vérification et ressources humaines, dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations numéros VS-CTRH-2017-050 à VS-CTRH-2017-051 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

**3.43 CHARGEUSES SUR ROUES – MODIFICATION DES ATTACHES-RAPIDES –
APPEL D’OFFRES 2017-143;**

VS-CE-2017-531

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour à la modification des attaches-rapides pour les chargeuses sur roues du Service des travaux publics de l'arrondissement de La Baie. (appel d’offres 2017-143 estimé de 35 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

FABRICATION INDUSTRIELLE BOIVIN (9324-4317 Québec Inc.) (NEQ : 1171039911)
2385, rue Cantin, Jonquière (Québec) G7X 8S6

21 270,38 \$

SCP89 INC. (PEDNO) (NEQ : 1161713129)
3641, rue des Forges
Laterrière (Québec) G7N 1G4

25 012,81 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de
la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors
de séances subséquentes.*

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
FABRICATION INDUSTRIELLE BOIVIN (9324-4317 Québec Inc.)	1	Modification des attaches-rapides pour chargeuse sur roues	18 500,00 \$
Total avant taxes :			18 500,00 \$
TPS :		5%	925,00 \$
TVQ :		9,975 %	1 845,38 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			21 270,38 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8300130-25260.

Adoptée à l'unanimité.

3.44 SIGNAUX DE PRÉEMPTION SUR FEUX DE CIRCULATION – APPEL D’OFFRES 2017-158;

VS-CE-2017-532

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de signaux de préemption sur feux de circulation (appel d’offres 2017-158);

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

LUMEN - DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. (NEQ : 1161248001)
693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2

44 701,04 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LUMEN - DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1 à 9	SIGNAUX DE PRÉEMPTION SUR FEUX DE CIRCULATION	38 878,92 \$
Total avant taxes :			38 878,92 \$
TPS :		5%	1 943,95 \$
TVQ :		9,975 %	3 878,17 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			44 701,04 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 2201009-027-R160182.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.45 FOURNITURE DE LIAC RC 30 – APPEL D’OFFRES 2017-159;
VS-CE-2017-533

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité deux (2) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de liac RC-30 pour le Service des travaux publics de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2017-159);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546)
205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5
29 577,32 \$

PAVEX LTÉE (NEQ : 1143508282)
1256, Route 169, St-Félicien (Québec) G8K 1L2
30 180,94 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	1	Fourniture de liac RC-30	25 725,00 \$
Total avant taxes :			25 725,00 \$
TPS :		5%	1 286,25 \$
TVQ :		9,975 %	2 566,07 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			29 577,32 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.46 THÉRÈSE POIRIER – VENTE DE TERRAIN;
VS-CE-2017-534

CONSIDÉRANT la demande de Mme Thérèse Poirier, propriétaire du lot 4 113 401 du cadastre du Québec et résidant au 365, rue du Cran dans l’arrondissement de Chicoutimi, pour

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

l'acquisition d'une partie du lot 4 113 340 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la requérante désire régulariser une situation d'empiétement sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 92 m², soit ± 21,34 mètres de largeur par ± 4,3 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de terrain de ± 92 m² a été établie à 28,08 \$/m² (pour les premiers 45 mètres de la rue), conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que la requérante accepte le prix proposé et à versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que la requérante devra obtenir les permis nécessaires pour la conformité de ses équipements accessoires par rapport à la réglementation municipale auprès de la Division des permis, programmes et inspections de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à Mme Thérèse Poirier, 365, rue du Cran, Chicoutimi, Québec, G7J 2K4, une partie du lot 4 113 340 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 92 m², pour un montant d'environ 2 583,36 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge de la requérante.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.47 CORINE DUCHESNE – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-535

CONSIDÉRANT la demande de Mme Corine Duchesne, propriétaire du lot 3 566 776 du cadastre du Québec et résidant au 3106, chemin Saint-Joseph dans l'arrondissement de La Baie,

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

pour l'acquisition d'une partie du lot 4 596 760 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la requérante désire régulariser une situation d'empiètement sur la propriété de la Ville de Saguenay et obtenir bons et valables titres sur la partie occupée;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 1 626,4 m², soit ± 43,55 mètres de largeur en moyenne par ± 37 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de terrain de ± 46 m² a été établie à 6,56 \$/m² (pour les premiers 30 mètres de la rue), une autre partie de terrain d'une superficie de ± 504 m² a été établie à 2,19 \$/m² (pour les 15 mètres suivants) et une autre partie de terrain d'une superficie de ± 1 076 m² a été établie à 1 \$/m² conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain conservée nous permet de créer un terrain constructible et que les services consultés de même que l'Arrondissement de La Baie sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que la requérante a signé une promesse d'achat le 22 avril 2017 et a versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à Mme Corine Duchesne, 3106, Chemin Saint-Joseph, La Baie, Québec, G7B 3N9, une partie du lot 4 596 760 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 626,4 m², pour un montant d'environ 2 481,52 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge de la requérante.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.48 9092-1248 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS RIVARD) – SERVITUDE D'AQUEDUC;

VS-CE-2017-536

CONSIDÉRANT que «9092-1248 Québec inc.» est propriétaire des lots 5 419 332 et 5 419 333 du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Ville de Saguenay et du lot 20 du

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

rang Est du canton de Bourget situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT que la requérante est une entreprise agricole qui œuvre dans la production de pommes de terre et qu'elle doit assurer un apport d'eau dans ses champs par l'irrigation, processus devenu inévitable compte tenu de l'irrégularité des précipitations;

CONSIDÉRANT qu'elle désire installer une conduite d'aqueduc pour l'irrigation de ses terres et traverser l'emprise de la rue des Mélèzes située dans le secteur de Shipshaw;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conduite municipale à l'intérieur de cette emprise;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser l'emplacement de la conduite privée et de spécifier les droits et obligations dans un contrat de servitude;

CONSIDÉRANT que le fonds servant est défini comme étant une partie du lot 5 421 506 (rue des Mélèzes) et que les fonds dominants sont définis comme étant les lots 5 419 332 et 5 419 333 du cadastre du Québec et le lot 20 du rang Est du canton de Bourget;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) seront également à la charge de la requérante;

CONSIDÉRANT que les travaux devront se réaliser selon les directives spécifiques du Service des travaux publics de la Ville de Saguenay et sous sa supervision constante;

CONSIDÉRANT que les travaux devront se faire en forage directionnel pour ne pas interrompre la circulation et préserver les infrastructures en place;

CONSIDÉRANT que cette servitude sera consentie à titre gratuit, plus les frais administratifs de 300 \$ plus les taxes applicables;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte de consentir une servitude d'aqueduc sur une partie du lot 5 421 506 du cadastre du Québec (fonds servant – rue des Mélèzes) en faveur des lots 5 419 332 et 5 419 333 du cadastre du Québec et du lot 20 du rang Est du canton de Bourget, fonds dominant, appartenant à «9092-1248 Québec inc.» (Productions Rivard), 48, rue Pilote, Saint-Ambroise, Québec, G7P 2M1;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.49 PIERRETTE L'ESPÉRANCE – DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN ACQUISITION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE PAR PRESCRIPTION;

VS-CE-2017-537

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription pour une partie du lot 2 413 309 du cadastre du Québec, tel lot ayant frontage sur la rue Price dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 2 414 596 du cadastre du Québec, contigu au côté Ouest de la propriété faisant l'objet de la requête;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay n'a aucune prétention sur le lot 2 413 309 du cadastre du Québec ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay ne s'oppose pas à la demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription, pour une partie lot 2 413 309 du cadastre du Québec, soumise par Me Nathalie Dubé, notaire mandaté à cet effet, au nom de Madame Pierrette L'Espérance, 1901, rue des Roitelets, appartement 132, Saguenay (Chicoutimi), Québec, G7H 7L7;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et le greffier, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer les documents requis à cet effet pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.50 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS – COMITÉS ET COMMISSION – INTERNES – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2014-34;

VS-CE-2017-538

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2014-34 en effectuant au sein des comités et commissions ci-après énumérés, les changements suivants :

- **Comité de retraite des employés de la Ville de Saguenay :**
Remplacer M. André Barrette par M. Serge Reid, et ce, pour un mandat de 3 ans;
- **Conseil du trésor, de vérification et des ressources humaines (CRTH) :**
Retirer M. Jean-Guy Bergeron
Remplacer M. André Barrette par M. Serge Reid.

Adoptée à l'unanimité.

3.51 RETIRÉ;

3.52 9289-5051 QUÉBEC INC. (LES DÉVELOPPEMENTS CENTRE VILLE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

JONQUIÈRE) ACQUISITION DE TERRAIN;

VS-CE-2017-539

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement de la rue Sir-Wilfrid-Laurier dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'acquérir une partie du lot 5 849 330 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 649,2 m² ou 6 987,9 pi², appartenant à «9289-5051 Québec inc.» (Les développements centre-ville Jonquière);

CONSIDÉRANT qu'il est également requis d'obtenir une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 849 327 du cadastre du Québec afin de réaliser le bouclage des infrastructures via la rue Saint-Félix;

CONSIDÉRANT que la valeur de la partie de terrain a été déterminée en fonction d'un taux unitaire de 0,70 \$/pi²;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) sont à la charge de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur est d'accord avec le principe;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay acquière de «9289-5051 Québec inc.» (Les développements centre-ville Jonquière), 3845, rue Colbert, Jonquière, Québec, G7X 0E6, une partie du lot 5 849 330 du cadastre du Québec, d'une superficie de ± 649,2 m² ou 6 987,9 pi² au taux unitaire de 0,70 \$/pi², soit un montant de 4 891,53 \$ plus les taxes applicables;

QUE la compagnie «9289-5051 Québec inc.» cède, à titre gratuit, une servitude pour aqueduc et égout sur le lot 5 849 327 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay mandate, Girard, Tremblay, Gilbert, (M. Pierre Girard), arpenteurs-géomètres et Me Jean-Pierre Collard, notaire pour agir au dossier;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160006-033.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.53 CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES 2016-160;

VS-CE-2017-540

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement du Service des finances a invité, en juin

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

2016, des soumissionnaires à présenter des prix pour : l'acquisition de chaussures/bottes de sécurité, de couvre-chaussures et de bottes de caoutchouc pour les employés municipaux.

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoyaient une option de renouvellement de douze (12) mois, soit jusqu'au 30 juin 2018, aux mêmes conditions, et les prix ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec, et que la Ville de Saguenay désire s'en prévaloir (appel d'offres 2016-160);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce l'option de renouvellement jusqu'au 30 juin 2018 au montant ajusté de l'IPC du Québec au 31 mai 2017 lorsqu'il sera connu :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	1	Chaussures pour employés municipaux	68 700,00 \$
Total avant taxes :			68 700,00 \$
TPS :		5%	3 435,00 \$
TVQ :		9,975 %	6 852,83 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			79 987,83 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.54 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – INSTALLATION DE PONTONS FLOTTANTS ATTÉNUATEURS DE VAGUES – QUAI DE BAGOTVILLE (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) APPEL D'OFFRES 2017-057;

VS-CE-2017-541

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme aide à la stratégie des croisières (PASC);

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception de pontons flottants, atténuateurs de vagues au quai de Bagotville de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2017-057 estimé de 230 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation de la soumission déposée :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

NORDA STELO INC. (NEQ : 1165310831)
159, côte Salaberry, Chicoutimi (Québec) G7H 4K2
Pointage final : 3.58 Rang : 1 Prix : 364 621,37 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Norda Stelo inc.	1	Installation de pontons flottants atténuateurs de vagues au quai de Bagotville / Arrondissement de La Baie	317 131,00 \$
Total avant taxes :			317 131,00 \$
TPS :		5%	15 856,55 \$
TVQ :		9,975 %	31 633,82 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			364 621,37 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160103.02.

Adoptée à l'unanimité.

**3.55 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX D’ARBORICULTURE –
APPEL D’OFFRES 2017-078;
VS-CE-2017-542**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’exécution de travaux d'arboriculture comprenant notamment l'abattage, l'essouchage et la remise en condition des terrains suite aux travaux. Les travaux comprennent aussi le transport et le déchiquetage des rebuts et toutes les fournitures nécessaires. Il s'agit majoritairement d'ormes et de saules situés dans l'arrondissement de Jonquière. (appel d’offres 2017-078 estimé de 300 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

SERVICE D’ARBRES SAGUENAY (NEQ : 2262478227)
2281, boul. du Royaume, C.P. 31057 Davis, Jonquière (Québec) G7S 6C2
151 927,97 \$

DANIEL BÉLANGER, ARBORICULTEUR INC. (NEQ : 1169048221)
101, chemin des Faucons, Stoneham (Québec) G3C 0T7
212 176,24 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

7762763 CANADA INC. (NEQ : 1167198820) 580, 9 ^e Rue, St-Georges (Québec) G5Y 3K6	251 928,16 \$
PLANTAGO INC. (NEQ : 1141938259) 1616, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 4C2	262 039,52 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SERVICE D'ARBRES SAGUENAY	1 et 2	Travaux d'arboriculture pour le Service des travaux publics	132 140,00 \$
Total avant taxes :			132 140,00 \$
TPS :		5%	6 607,00 \$
TVQ :		9,975 %	13 180,97 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			151 927,97 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000630.

Adoptée à l'unanimité.

3.56 RÉFECTION COMPLÈTE DES RUES BURMA, DUBOSE ET STE-CATHERINE (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) APPEL D'OFFRES 2017-139;

VS-CE-2017-543

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) (appel d'offres 2017-139 estimé de 2 000 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CLAVEAU & FILS INC. (NEQ : 1148388136) 3461, boul. du Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2	2 247 032,40 \$
---	-----------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

LES EXCAVATIONS G. LAROCHE INC. (NEQ : 1143390095) 121, rue des Bruyères, Alma (Québec) G8E 1J9	2 295 759,86 \$
TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN (NEQ : 1169997252) 1065, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7V7	2 499 017,91 \$
EXCAVATION R & R INC. (NEQ : 1142871772) 3118, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2	2 546 529,44 \$
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (NEQ : 1142712356) 2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9	2 644 057,52 \$
EXCAVATION UNIBEC INC. (NEQ : 1164391980) 1041, rue des Peupliers, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2P9	2 828 695,00 \$
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC. (NEQ : 1140155103) 1201, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y2	2 912 891,63 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat, conditionnellement à l’entrée en vigueur du règlement d’emprunt VS-R-2017-43, au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CLAVEAU & FILS INC.	1 à 33	Réfection complète des rues Burma, Dubose et Ste- Catherine / Arr. de Jonquière	1 954 366,08 \$
Total avant taxes :			1 954 366,08 \$
TPS :		5%	97 718,30 \$
TVQ :		9,975 %	194 948,02 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 247 032,40 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même un projet à être créé lors de l’entrée en vigueur du règlement d’emprunt VS-R-2017-43.

Adoptée à l'unanimité.

3.57 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE (GARAGE MUNICIPAL) – JOURNÉE « PORTES OUVERTES »;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

VS-CE-2017-544

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a construit un nouveau bâtiment pour le Service des travaux publics de l'arrondissement de Jonquière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt autant du côté de la population que des employés afin de pouvoir visiter les lieux ;

CONSIDÉRANT que l'activité cadre très bien dans la nouvelle mission et vision du Service des travaux publics, soit d'être plus proche de la population et de ses employés.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE Ville de Saguenay autorise le Service des travaux publics à organiser une journée « portes ouvertes » à la population pour le 4 juin 2017;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000010.

Adoptée à l'unanimité.

3.58 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – COLLECTE SÉLECTIVE ET GESTION DES DÉCHETS 2017 – FACTURATION;

VS-CE-2017-545

CONSIDÉRANT que l'entente de la collecte sélective est présentement en cours de négociation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, aux termes de cette entente, établit annuellement lors de la préparation de son budget la contribution de chacune des municipalités signataires ;

CONSIDÉRANT que la MRC a maintenant les compétences municipales afin de parler au nom des municipalités membres des deux ententes ;

CONSIDÉRANT que des nouvelles méthodes de facturation ont été convenues entre la MRC du Fjord et la Ville de Saguenay (résolution MRC : C-17-10) ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles méthodes de calcul prévoient un ajustement selon les coûts réels en fin d'année ;

CONSIDÉRANT que le Service du développement durable et de l'environnement a procédé à l'analyse des coûts prévus pour l'année 2017 en regard de la gestion des déchets et de la collecte sélective ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay demande au Service de la trésorerie de transmettre des avis de facturation pour la quote-part de la gestion des déchets et de la collecte sélective 2017 à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle puisse effectuer le paiement total des quotes-parts sur quatre versements comme suit :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

	Gestion des déchets (compte 13450)	Collecte sélective (compte 13452)
Versement	10 963,86 \$	220 899,05 \$
Total annuel budgétaire 2017	43 851,44 \$	883 596, 21 \$

QUE la contribution de chaque municipalité soit établie directement par la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

QU’UNE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay, accompagnée du tableau sommaire ci-joint détaillant l’établissement de la tarification.

Adoptée à l'unanimité.

**3.59 ARÉNA JEAN-CLAUDE TREMBLAY (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) –
RÉFECTION DE LA SURFACE DE JEUX ET DE LA RÉFRIGÉRATION –
APPEL D’OFFRES 2017-121;**

VS-CE-2017-546

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection de la surface de jeux, des bandes et des baies vitrées et l’installation d’un nouveau système de réfrigération de l’aréna Jean-Claude-Tremblay 1 de l’arrondissement de La Baie (appel d’offres 2017-121 estimé de 2 600 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. (NEQ : 1143372242) 766, rue d’Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6	2 240 448,84 \$
LES ENTREPRENEURS LAPOINTE & GAGNON LTÉE (NEQ : 1143782085) 4186, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2	2 254 793,12 \$
CONSTRUCTIONS UNIBEC INC. (NEQ : 1143119502) 1041, rue des Peupliers, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2P9	2 266 315,99 \$
AMEC CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1161430567)	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

312, rue Joseph-Gagné Sud (Québec) G7B 3P6	2 274 665,40 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	2 330 882,47 \$
LES CONSTRUCTIONS TECHNIPRO (1998) INC. (NEQ : 1146507059) 3447, rue du Transport, Jonquière (Québec) G7X 0B6	2 360 833,41 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC. (NEQ : 1142847111) 227, Route 271, C.P. 2010, St-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0	2 424 000,00 \$
PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351) 2549, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9	2 583 629,71 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.	1 à 5	Réfection de la surface de jeux et de la réfrigération – Aréna Jean-Claude-Tremblay 1 / Arr. de La Baie	1 948 640,00 \$
Total avant taxes :			1 948 640,00 \$
TPS :		5%	97 432,00 \$
TVQ :		9,975 %	194 376,84 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 240 448,84 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150136.001.

Adoptée à l'unanimité.

3.60 FACTURATION DES SEPT (7) MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – GESTION DES DÉCHETS 2017;
VS-CE-2017-547

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1.8 du protocole d'entente signé entre le comité de transition et la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'effet que l'ensemble des dépenses assumées par la Ville de Saguenay, aux termes de cette entente, sont acquittées à même le produit de la contribution des corporations municipales établi conformément aux articles 3, 4 et 5 de l'entente intermunicipale du 1^{er} octobre 1997 et par le produit de services rendus à d'autres utilisateurs ;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, aux termes de cette entente, établit annuellement lors de la préparation de son budget la contribution de chacune des municipalités signataires ;

CONSIDÉRANT que la MRC a maintenant les compétences municipales afin de parler au nom des municipalités membres des deux ententes ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle méthode de facturation a été convenue entre la MRC du Fjord du Saguenay et de la Ville de Saguenay (résolution MRC : C-17-10) ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles méthodes de calcul prévoient un ajustement selon les coûts réels en fin d'année ;

CONSIDÉRANT que le Service du développement durable et de l'environnement a procédé à l'analyse des coûts budgétaires prévus pour l'année 2017 en regard de la gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet que la contribution de la Ville de Saguenay soit fixée à 81,08 \$ /tonne métrique et celle des autres municipalités au même montant, majoré de 5% à titre de frais d'administration pour la Ville de Saguenay, totalisant ainsi la somme de 85,14 \$/tonne métrique;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte la tarification de 85,14 \$/tonne métrique pour l'entente intermunicipale sur la gestion des déchets 2017 et qu'elle demande au Service de la trésorerie de transmettre un avis de facturation mensuelle pour la quote-part de la gestion des déchets 2017 à la MRC du Fjord du Saguenay :

Municipalités – Tarification budgétaire pour 2017	
Larouche	85,14 \$ / tonne métrique
Saint-Fulgence	85,14 \$ / tonne métrique
Saint-Honoré	85,14 \$ / tonne métrique
Saint-David-de-Falardeau	85,14 \$ / tonne métrique
Saint-Ambroise	85,14 \$ / tonne métrique
Saint-Charles-de-Bourget	85,14 \$ / tonne métrique
Bégin	85,14 \$ / tonne métrique

QU'UNE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay, accompagnée du tableau sommaire ci-joint détaillant l'établissement de la tarification ;

QUE tout surplus généré par cette contribution financière soit redistribué proportionnellement pour l'année 2017 aux municipalités concernées ;

ET QUE les revenus ainsi générés soient imputés au compte budgétaire «Revenus » 0000010-000-13452-000000-000-1.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

3.61 PRODUITS PÉTROLIERS – APPEL D’OFFRES 2017-126;

VS-CE-2017-548

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers tels que l’essence sans plomb ordinaire, le carburant diesel clair à très faible teneur en soufre, -25 et -40 TFTS, le carburant diesel coloré -25 et -40 BS et le mazout léger # 2 coloré pour une période de 24 mois (appel d’offres 2017-126) pour la Ville de Saguenay ainsi que la Société de transport du Saguenay (STS) estimé à des besoins de 5 905 000 litres (7 000 000 \$) pour la Ville de Saguenay et de 5 750 000 litres pour la STS.

CONSIDÉRANT que la STS procédera à l’adjudication de sa partie de contrat;

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions pour la partie de la Ville de Saguenay :

NUTRINOR COOPÉRATIVE (NEQ : 1141280447) 425, rue Melançon, St-Bruno (Québec) G0W 2L0	5 701 875,50 \$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC. (THERMOSHELL) (NEQ : 1144265551) 1903, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E1	5 757 832,00 \$
LES PÉTROLES R.L. INC. (NEQ : 1162453832) 460, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1T7	5 807 773,50 \$
CST CANADA CO ULTRAMAR (NEQ : 1168938471) 5800, rue St-Denis, bureau 902, Montréal (Québec) H2S 3L5	6 329 801,50 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
NUTRINOR COOPÉRATIVE	1	PRODUITS PÉTROLIERS	5 701 875,50 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			5 701 875,50 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.62 BOUÉES D'AMARRAGE – BAIE ÉTERNITÉ - APPUI; VS-CE-2017-549

CONSIDÉRANT que notre municipalité est sur le territoire de la MRC du Fjord du Saguenay et donne directement sur le Saguenay;

CONSIDÉRANT un comité regroupant toutes les marinas a été mis sur pied afin de faire cheminer efficacement le projet d'installation de bouées d'amarrage à Baie –Éternité;

CONSIDÉRANT que ce comité porte un projet d'attraction et de rétention du tourisme nautique de tout le Québec pour revitaliser les marinas et les municipalités et commerces qui les entourent en plus de répondre à la demande de la clientèle actuelle;

CONSIDÉRANT que le Saguenay possède le fjord le plus accessible et l'un des plus méridionaux de l'Amérique du Nord et que dans ce fjord se retrouve un des plus beaux sites soit Baie-Éternité;

CONSIDÉRANT les possibilités de jeter l'ancre sur le Saguenay sont rares à cause de sa très grande profondeur;

CONSIDÉRANT l'achalandage sur le Saguenay exige plus de services sur l'eau et plus particulièrement à Baie-Éternité en raison de sa situation stratégique pour un refuge sécuritaire en cas, entre autres, de mauvais temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu plus de vingt (20) bouées d'amarrage à cet endroit et que ce nombre a décru pour se solder à seulement deux (2) en 2015;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs actuels demandent plus de bouées d'amarrage;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie le comité Action Tourisme Nautique du Fjord dans son projet d'installation de bouées d'amarrage sur le Saguenay, à Baie-Éternité.

Adoptée à l'unanimité.

3.63 TERRAIN DE SOCCER – CONTRAT DE LOCATION; VS-CE-2017-550

CONSIDÉRANT le contrat de location intervenu, le 20 avril 2016, notamment entre 9203-0444 Québec inc. et la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT les dispositions dudit contrat et particulièrement l'article 6.1 de cette convention relativement à l'obligation de délivrance du promoteur;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate M. Carl Hovington, architecte afin que celui-ci confirme à Saguenay l'état d'avancement des travaux devant permettre au promoteur de respecter les engagements souscrits lors de la signature de la convention de location en avril 2016 et particulièrement l'obligation de délivrance prévue à l'article 6.1 de ladite convention;

QUE dans l'éventualité où cet architecte confirmerait à la Ville de Saguenay que le promoteur ne sera pas en mesure de respecter son obligation de délivrance dans le délai prescrit, un avis de résiliation du contrat de location lui soit transmis, par le contentieux, selon les prescriptions de l'article 6.1 dudit contrat;

QUE les honoraires professionnels soient pris à même le poste budgétaire 1310100-24190;

ET QUE le maire ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision;

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2017-551

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	À regret	Justification
137	Aînés et les aînées de Jonquière inc. (Les) 3245 Rue des Pensées Jonquière (QC) G7S 5T6	5000 \$		X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
139	Alliance forêt boréale 173 Boul. St-Michel Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 4N9	500 \$			X			Demande de contribution financière pour l'activité de la Grande marche forestière.
140	Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (A.D.H.I.S.) 766 Rue du Cénacle Chicoutimi (QC) G7H 2J2	10000 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	À regret	Justification
141	Cadets de l'air Escadron 634 de Jonquière 3507 Suite 112 Boulevard Saint-François Jonquière (QC) G7X 2W5	2500 \$		X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
142	Centre d'employabilité de La Baie (C.E.B.) 731 Boulevard de la Grande-Baie La Baie (QC) G7B 3K5	10000 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
143	Centre Multisport de La Baie 990 Rue Aimé-Gravel C.P. 5 La Baie (QC) G7B 2M4	500 \$			X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
144	Club Lions de Chicoutimi C.P. 8214 Chicoutimi (QC) G7H 5B7	500 \$	X					Demande de contribution financière pour l'activité dégustation de Gros crabes, 13 mai 2017.
145	Club Rotary de la Rive Nord du Saguenay 165 Rue Justine Canton Tremblay (QC) G7H 5A8	350 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Souper-bénéfice).
146	Corporation partenaires Centre-Ville Jonquière 2354 Rue Saint-Dominique C.P. 2000 Jonquière (QC) G7X 7W7	5100 \$		X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
147	Deuil 02 497 Local 502 Rue Racine Chicoutimi (QC) G7H 1T8	10000 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
148	École nationale d'apprentissage par la marionnette (ENAM) 870 Rue Boily Chicoutimi (QC) G7J 2Y4	30000 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
149	En août on fête Laterrière 6067 Rue Notre-Dame Laterrière (QC) G7N 1P7	1500 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
150	Exposition agricole de Chicoutimi350 Boulevard de l'UniversitéC.P. 8222Chicoutimi (QC) G7H 5B7	400 \$			X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Ouverture officielle Expo agricole 2017; cocktail).

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	À regret	Justification
151	Festival de la Bernache 253 du Saguenay St-Fulgence (QC) G0V 1S0	500 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
152	Festival des musiques de création du Saguenay-Lac-Saint-Jean inc. 4018 Rue de la Fabrique Jonquière (QC) G7X 3N1	500 \$			X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
153	Fondation Françoise Simard 700 668 Rue Racine Chicoutimi (QC) G7H 1V2	200 \$		X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
154	Fondation pour l'enfance et la jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean 1109 Rue Bégin Chicoutimi (QC) G7H 4P1	500 \$		X				Demande de contribution financière pour l'activité la Course pour l'enfance et la jeunesse 13 mai 2017.
155	La maison Notre-Dame du Saguenay 1176 Rue Notre-Dame Chicoutimi (QC) G7H 1X6	800 \$		X				Demande de contribution financière pour l'activité-bénéfice du 12 mai (Homard à volonté).
156	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc. 299 Rue La Fontaine Chicoutimi (QC) G7H 4T7	105000 \$	X					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
157	Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Saguenay 257 Rue Saint-Armand Chicoutimi (QC) G7G 1S4	500 \$		X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Marche de l'Espoir édition 2017).
158	SOS Stérilisation 401 Route Villeneuve Canton Tremblay (QC) G7H 5A8	200 \$		X				Demande de contribution financière pour l'activité bénéfice de l'organisme.

• **Légende :**

- Code 1 : poste budgétaire 1320190-29700
- Code 2 : poste budgétaire 1100100-29700
- Code 3 : poste budgétaire 1970100-29700
- Code 4 : poste budgétaire 7000100-29700

Adoptée à l’unanimité.

REFUS

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 28 avril 2017

QUE la Ville de Saguenay, considérant le nombre important de sollicitations et les disponibilités financières limitées, exprime à regret qu’elle ne pourra pour cette année, répondre favorablement aux demandes qui suivent :

Résolution	Sujet
VS-CE-2017-552	Fondation de ma vie 305, ave St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 5H6
VS-CE-2017-553	Société Nationales des Québécoises et Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean 512, boul. Auger Est, C.P. 308 Alma (Québec) G8B 5V8

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 11 h 05.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la
réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de
séances subséquentes.*

Date de publication : 25 mai 2017